



## Travaux de construction / devis / facture

Par **CLOT**, le **17/09/2009** à **11:05**

Bonjour,

Un devis pour travaux non signé est-il valable ? Un devis non signé, transformé en facture sans plus de détails sur les travaux réellement exécutés et établi plus de 2 ans après l'exécution des travaux est-il valable ?

Merci à l'avance pour votre aide.

Cordialement

Michèle CLOT